



MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES (MAC) CORDISTE ET TECHNICIEN CORDISTE

Le renouvellement de la carte professionnelle du CQP Travailler sur cordes - niveau initial (anciennement Cordiste) et du CQP Travailler sur cordes - niveau confirmé (anciennement Technicien Cordiste), est soumise à la réalisation d'un stage de maintien et d'actualisation des compétences (MAC), effectué dans les délais suivants : **2 jours consécutifs tous les quatre ans**.
Le stage doit être effectué dans un Organisme de Formation agréé par France Travaux sur Cordes

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

Le MAC a pour objectif la mise à jour des compétences techniques et le maintien du savoir-faire des cordistes, conformément aux obligations réglementaires et aux exigences de France Travaux sur Cordes.

Il est gage de sécurité et de qualité professionnelle pour l'évolution du cordiste dans sa carrière et son maintien dans la profession.

CONTENU DE LA FORMATION :

Module Prévention & Réglementaire - Durée : 0.5 jour / 3.5 heures

- Aborder l'actualité des textes législatifs (Code du Travail) et réglementaires, ainsi que les recommandations des organismes préventeurs ou les guides professionnels qui permettent d'améliorer les pratiques.
- Revoir les bonnes pratiques en matière de prévention des risques au travers de documents de prévention : modes opératoires, analyses des risques, plans d'évacuation et de secours.

Module Technique - Durée : 0.5 jour / 3.5 heures

- Maintenir et actualiser ses savoirs et savoir-faire relatifs aux techniques de déplacement et d'équipement des postes de travail.
- Intégrer l'utilisation de nouveaux matériels et équipements.

Module Secours - Durée 1 jour / 7 heures

- S'exercer à la pratique du secours à victime en lien avec les procédures mises en place dans l'entreprise, dans des situations simples et complexes.
- Intégrer l'utilisation de nouvelles solutions techniques d'évacuation et de secours sur cordes.

LES MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Groupes de 6 à 8 stagiaires maximum pour une efficacité optimale,
- Site intérieur (structure de 10 mètres),
- Sites extérieurs conventionnés : naturel (30 mètres), ouvrage d'art (35 mètres) et industrie (100 mètres),
- Exposé didactique à l'aide de supports audio-visuels,
- Travaux pratiques et démonstrations,
- Des fascicules de cours spécifiques sont remis aux stagiaires en début de formation,
- Formateurs qualifiés et certifiés CQP Technicien Cordiste et/ou CQP Organiser les Travaux sur Cordes.

PUBLIC :

Le parcours de formation des cordistes s'effectue en deux étapes :
► Le CQP Travailler sur Cordes - niveau initial (Cordiste) correspondant au niveau d'exigence minimum à maîtriser avant d'exercer dans la profession ;
► Le CQP Travailler sur Cordes - niveau confirmé (Technicien Cordiste) attestant du niveau de compétence et d'autonomie du professionnel cordiste, lui permettant d'évoluer sur cordes en toute sécurité, en toutes circonstances de travail en hauteur et pour tout domaine d'activité.

Le MAC s'adresse aux cordistes certifiés de niveau initial & cordiste et/ou de niveau confirmé & technicien cordiste.

PUBLIC :

Le parcours de formation des cordistes s'effectue en deux étapes :

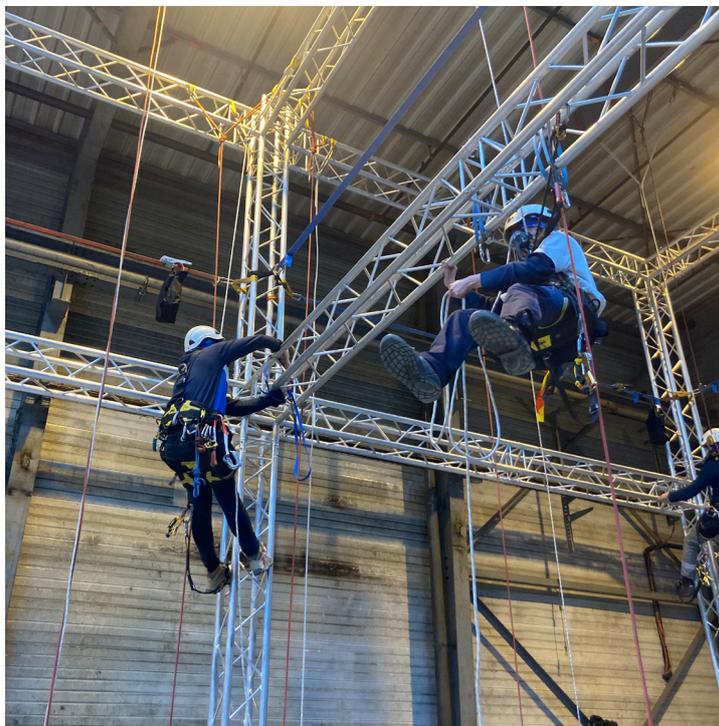
- ▶ Le CQP Travailler sur Cordes - niveau initial (Cordiste) correspondant au niveau d'exigence minimum à maîtriser avant d'exercer dans la profession ;
- ▶ Le CQP Travailler sur Cordes - niveau confirmé (Technicien Cordiste) attestant du niveau de compétence et d'autonomie du professionnel cordiste, lui permettant d'évoluer sur cordes en toute sécurité, en toutes circonstances de travail en hauteur et pour tout domaine d'activité.

Le MAC s'adresse aux cordistes certifiés de niveau initial & cordiste et / ou de niveau confirmé & technicien cordiste.

MODALITÉS :

Durée totale : 2 jours soit 14 heures

La formation initiale (2 jours) ou le recyclage (1 jour) du SST peuvent être intégrés à la formation.



PRÉREQUIS :

- Être titulaire d'un CQP Travailler sur Cordes - niveau initial (anciennement CQP1 / Cordiste) ou d'un CQP Travailler sur Cordes - Niveau Confirmé (anciennement CQP2 / Technicien Cordiste) ;
- Détenir un certificat médical de non-contre-indication au travail en hauteur ;
- SST à jour de recyclage.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Les stagiaires sont évalués par contrôle continu de la part de leur formateur, sur la base de la réalisation d'exercices pratiques et de QCM.

Lorsque l'ensemble des modules a été validé en fonction des objectifs définis, l'Organisme de Formation délivre une attestation individuelle de suivi et l'envoi au secrétariat de France Travaux sur Cordes pour enregistrement.

A la réception de l'attestation de formation, le secrétariat procède au renouvellement de la carte professionnelle.